



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-46641>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **25-46641**

Fournitures

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 781804141000021

**Ville :** Bordeaux

**Code postal :** 33082

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 33

### Section 2 - Communication

**Lien direct aux documents de la consultation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AdvancedSearch&AllCons&id=2730709&orgAcronyme=d4t>

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Commande Publique

**Adresse mail du contact :** Marches@bordeaux-port.fr

**Numéro de téléphone du contact :** +33 556905800

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** -Lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement. La lettre de candidature est signée par le représentant du candidat, et en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants. -Une déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à 5 et L2141-7 à 10 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-10 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; - Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés

à cet effet ; - Le cas échéant, les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (si ce dernier n'est pas indiqué sur l'extrait K-bis)

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Pour apprécier la capacité économique et financière du candidat : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat ainsi que le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les 3 derniers exercices disponibles.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Pour apprécier la capacité technique et professionnelle du candidat : - Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché ; - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les trois dernières années. - Liste des fournitures et prestations similaires à celles du présent marché réalisées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 21/05/2025 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Critères d'attribution** : 1. Prix des prestations (70%) L'appréciation du critère prix est établie selon la façon suivante : (Offre moins-disante/offre jugée) x pondération 2. Qualité (30%) - Délai de livraison (10%) ; - Garantie contractuelle et service après-vente (SAV) (10%) ; (La garantie contractuelle proposée sera notamment appréciée au regard de sa durée et de l'importance des prestations assurées pendant la période de garantie contractuelle). - Disponibilité des Consommables et Pièces Détachées (5%) ; (Durée ou date limite de disponibilité des consommables et pièces détachées). - Performances en matière de protection de l'environnement (5%). (Rejets de particules du chariot, matériaux employés et innovations).

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : ACQUISITION DE CHARIOTS ELEVATEURS

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 42415110

**Type de marché** : Fournitures

**Description succincte du marché** : La consultation porte sur les prestations suivantes : Fourniture, livraison et mise en service d'un chariot élévateur télescopique (lot 1) et d'un chariot élévateur frontal (lot 2) ainsi que la formation du personnel. L'achat des deux chariots a pour objectif de remplacer ceux actuellement utilisés. Les chariots pourront être neufs (solution de base) ou d'occasion (variante) sous réserve de respecter les points intangibles précisés à l'article 3 du règlement de la consultation. Les soumissionnaires devront également proposer un contrat de maintenance avec leur offre.

**Lieu principal d'exécution du marché** : CIRCONSCRIPTION DU GPMB

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Oui

## Section 5 - Lots

- **Description du lot** : Acquisition d'un chariot élévateur télescopique

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal** : 42415100

**Lieu d'exécution du lot** : Pôle Opérationnel Bassens Zone Portuaire de BASSENS Quai Alfred de VIAL ENTREE 5 33530 BASSENS

- **Description du lot** : Acquisition d'un chariot élévateur frontal

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal** : 42415100

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Variantes : Dans le cadre de cette consultation, les candidats peuvent proposer une variante par lot portant sur l'acquisition d'un chariot d'occasion dans les conditions définies ci-après. La réponse à la solution de base, portant sur l'acquisition d'un chariot neuf, n'est pas obligatoire pour pouvoir proposer une variante. Si un soumissionnaire propose plus d'une (1) variante, seule son offre de base sera analysée, si ce dernier a également répondu à celle-ci.

Conditions de recevabilité de la variante : La variante devra respecter les conditions suivantes pour être acceptée : Pour l'ensemble des lots : -Age du matériel et durée de fonctionnement : Le chariot d'occasion proposé doit être âgé de 2 ans ou moins à la date de la remise de l'offre et ne pas dépasser 1 000 heures de fonctionnement. -État général du chariot : Le chariot proposé doit être en parfait état de fonctionnement et conforme aux normes de sécurité actuelles. Il doit avoir passé la Vérification Générale Périodique (VGP) selon la réglementation en vigueur. Les candidats doivent fournir un certificat attestant que la VGP a été effectuée dans les délais et que l'équipement respecte les normes de sécurité. Un rapport détaillé des résultats de la dernière VGP doit également être inclus, mentionnant les anomalies éventuelles et les actions correctives apportées. -Carnet de maintenance : Le chariot doit être fourni avec un carnet de maintenance à jour, détaillant toutes les interventions effectuées depuis sa mise en service, conformément aux recommandations du fabricant. -Pneus : Les pneus du chariot doivent être en bon état, avec un taux d'usure ne dépassant pas 20 %, une usure uniforme et conforme aux spécifications du fabricant. Les candidats doivent fournir un rapport sur l'état des pneus, incluant leur niveau d'usure et les mesures prises pour assurer leur conformité aux exigences de sécurité et de performance. -Garantie : Le chariot d'occasion devra disposer d'une garantie de (six) 6 mois, minimum, couvrant la main d'oeuvre et les pièces détachées.

Modalités de présentation de la variante : Pour attester de l'exactitude des informations de la variante, les candidats devront fournir : -Le certificat de conformité CE, -Le carnet de maintenance, -Un rapport détaillant l'état des pneus, -Le rapport VGP dans lequel devront figurer, la marque, modèle, numéro de série, le détail des inspections réalisées ainsi que les résultats du contrôle. La variante doit être présentée séparément de l'offre de base. Le dossier général "Variantes " comportera un sous-dossier particulier pour la variante proposée. Ce sous-dossier particulier sera constitué de toutes les pièces de l'offre de base qui sont modifiées par la variante soit : Cadre de mémoire technique spécifique à la variante De plus, y seront ajoutés : - les adaptations à apporter éventuellement au CCAP ; - les modifications du CCTP et des pièces annexes qui sont nécessaires pour l'adapter aux variantes proposées ; - Tout document que le soumissionnaire juge nécessaire pour justifier de la recevabilité de son offre.

Examen des variantes : Les variantes seront examinées selon les mêmes critères que l'offre de base.

Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) Les candidats doivent impérativement soumettre une offre de contrat de maintenance (préventive) pour chaque chariot, qu'il soit neuf ou d'occasion, ainsi qu'une offre d'extension de garantie pour les chariots neufs. Le candidat devra préciser dans son offre : -Les conditions du contrat de maintenance préventive et les prestations incluses, ces dernières doivent être à minima basées sur celles spécifiées au CCTP art.8 Maintenance (préventive). -Le coût total de cette maintenance. -Les conditions du contrat d'extension de garantie et les prestations incluses (chariots neufs) ces dernières doivent être à minima basées sur celles spécifiées au CCTP art.8 Extension de garantie. -Le coût de cette extension. Les soumissionnaires doivent impérativement répondre à la prestation supplémentaire éventuelle sous peine de voir leur offre jugée irrégulière. Les candidats doivent indiquer, dans l'Acte d'Engagement, le prix de cette prestation, sur la base des éléments ci-dessus. Ce prix devra être calculé sous forme de forfait annuel. Le GPMB se réserve le choix de lever la PSE. Le délai d'exécution des prestations (livraison) est fixé par le candidat à l'acte

d'engagement. Le marché prendra fin à la décision d'admission qui interviendra suite à la livraison du matériel ainsi qu'à la formation du personnel concerné. Le contrat de maintenance préventive est conclu pour une durée de 60 mois à compter de la décision d'admission du matériel.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/04/2025**